

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du **2<sup>ème</sup> trimestre 2024**  
Séance du **29 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le vingt-trois avril, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29 Secrétaire de séance : Philippe LANGANNE

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Karine FALCONNAT	X			Isabelle PACHECO	X		
Ludovic MONDONGO	X			Jérôme CHAMOSSET	X		
Fabienne DREME	X			Nathalie DAVIET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Guillemette RIVOIRE		X	Isabelle PACHECO
Carole BERNIGAUD	X			Vanessa LEBAILLY		X	
Eric FRULLINO	X			Grégoire BALLANSAT		X	Eric FRULLINO
Yolande BAUDIN	X			Luc DUBOIS	X		
Philippe LANGANNE	X			Jean-Marc STEDILE	X		
Gérard FLUTTAZ	X			Sophie FORNUTO		X	Luc DUBOIS
Jean-Claude PERCEVAL		X	Roger DALLEVET	Séverine CARTIER	X		
Christine PEPIN	X			Corinne BRUCHE	X		
Alain GIMENEZ		X	Karine FALCONNAT	David DEVULDER	X		
Roger DALLEVET	X			Marina RABATEL	X		
Pierre AGERON	X						

**Délibération N°2024-33 AFFAIRES FONCIERES – Achat parcelle cadastrée section AO n°40 – Mme Denise GUILLOT**

VU le Code général des collectivités territoriales (CGGT),

ENTENDU le rapport de Monsieur le Maire selon lequel :

En vue d'aménager une liaison cycles et piétons entre le secteur de la fruitière et la voie verte existante le long de la route de Clermont, la Commune a contacté Madame Denise GUILLOT, propriétaire de parcelle cadastrée section AO n° 70 d'une contenance cadastrale de 135 m<sup>2</sup> (voir plan de localisation ci-dessous).

Madame GUILLOT a donné son accord pour la cession de la parcelle lui appartenant à la Commune.

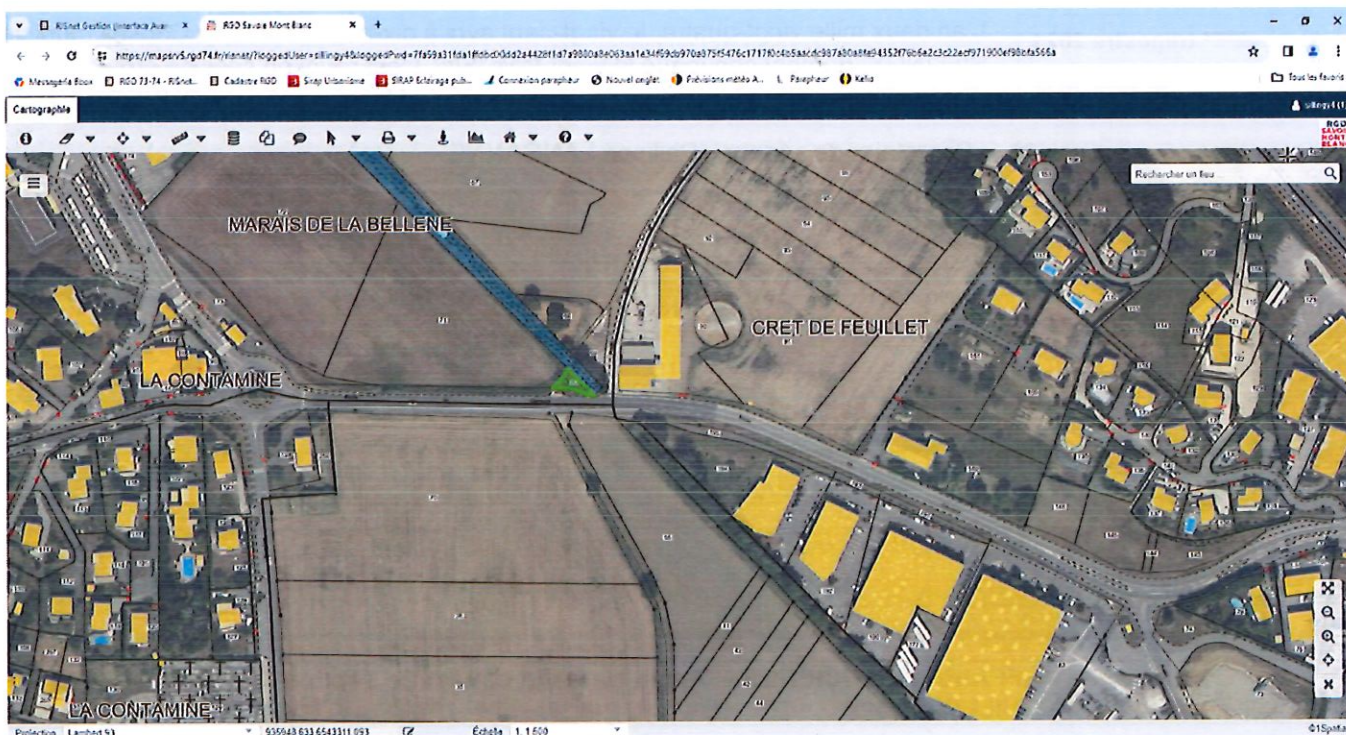
➤ **Aussi Il est proposé au Conseil municipal :**

- D'approuver l'acquisition par la Commune de la parcelle cadastrée section AO n° 70 appartenant à Madame Denise GUILLOT, d'une contenance cadastral de 135 m<sup>2</sup>,
- De dire que cette acquisition se fera au coût de 10 €/m<sup>2</sup>, soit 1350 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents relatifs à cette acquisition,
- De préciser que les actes seront rédigés en la forme administrative ou par un notaire et que l'ensemble des frais d'actes inhérents à cette acquisition sont à la charge de la Commune.

  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Extrait conforme

<b>Délibération</b>	<b>N°2024-33</b>	<b>AFFAIRES FONCIERES – Achat parcelle cadastrée section AO n°40 – Mme Denise GUILLOT</b>
---------------------	------------------	---



**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	28	Majorité absolue	15
	<b>POUR(S)</b>	<b>CONTRE(S)</b>		<b>ABSTENTION(S)</b>	
	28	0		0	

**ADOpte cette proposition**

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Yvan SONNERAT.

Le secrétaire de séance,  
Philippe LANGANNE.





Délibération exécutoire compte tenu :  
 De sa transmission en Préfecture le : 3 /05/2024  
 De sa mise en ligne le : 6 /05/2024

**Mairie de Sillingy**

121, Place Claudius LUISSET - 74330 Sillingy  
 mairie@sillingy.fr - Tél. : 04 50 68 70 19 - Fax : 04 50 68 84 51

www.sillingy.fr

